

ERNST & YOUNG AUDIT
S.A. au capital de 11.413.125 F
34, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
RCS PARIS B 344 366 315 (89 B 7311)

EXTRAIT DU

38030

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,
Le trente juin à dix-huit heures,

Les actionnaires de la Société "ERNST & YOUNG AUDIT", Société Anonyme au capital de 11.413.125 F, divisé en 91.305 actions de 125 F chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à la Tour Manhattan, Place de l'Iris à Paris La Défense 2, sur convocation régulière du conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée, en entrant en séance, par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Antoine BRACCHI en sa qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Patrick GOUNELLE et Monsieur Michel DESGROLARD, deux actionnaires présents et acceptant cette fonction, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Monsieur Alain VINCENT est désigné comme secrétaire.

.....
CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation de ses fonctions d'administrateur de M. Antoine Bracchi, qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, et renouvelle les mandats d'administrateurs de MM. Michel Desgrolard, Patrick Gounelle et Dominique Thouvenin pour une durée d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

L'assemblée générale désigne en qualité de nouvel administrateur M. Gabriel Galet, 3 rue Marbeau, 92210 Saint Cloud, pour une durée d'une année expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.

✓ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

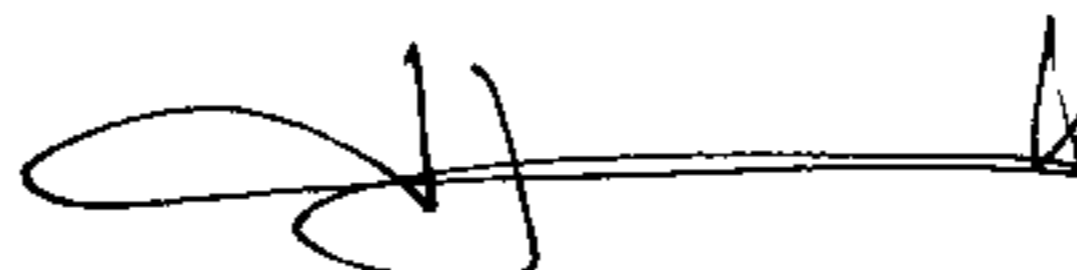
SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la cessation de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de M. Louis de Vogüé et constate que M. Pierre Vieillard, son suppléant, devient commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée générale désigne en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant M. Jean-Noël Parot, 5 avenue Garibaldi, 21000 Dijon, pour la durée restant à courir des fonctions de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

○ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT



P. Gounelle

ERNST & YOUNG AUDIT
S.A. au capital de 11.413.125 F
34, boulevard Haussmann- 75009 PARIS
RCS PARIS B 344 366 315

EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,
Le trente juin à l'issue de l'assemblée générale,

Les administrateurs de la société "ERNST & YOUNG AUDIT", se sont réunis, à la Tour Manhattan à Paris La Défense 2, sur convocation de M. Gounelle.

Etaient présents :

- M. Michel DESGROLARD
- M. Gabriel GALET
- M. Patrick GOUNELLE

Absent : M. Dominique THOUVENIN

Trois des quatre administrateurs en fonction étant effectivement présents, le conseil peut valablement délibérer.

Il est demandé à M. Gounelle d'assurer la présidence de la réunion.

.....
PRESIDENT & DIRECTEUR GENERAL

A l'unanimité, sauf la voix de l'intéressé, les administrateurs désignent Monsieur Patrick Gounelle en qualité de Président du conseil, pour succéder à Monsieur Antoine Bracchi, pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.

Monsieur Gounelle remercie les administrateurs de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare n'être frappé d'aucune mesure lui interdisant l'exercice de cette fonction.

Il rappelle que, jusqu'à présent, il exerçait les fonctions d'administrateur et Directeur Général de la société et précise que sa nomination au siège de Président entraîne la suppression du poste de Directeur Général et qu'il se réserve un temps de réflexion pour proposer, le cas échéant, au conseil d'être assisté dans ses fonctions.

POUVOIRS

Monsieur Gounelle, en sa qualité de Président, assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la société ; il représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs qui lui sont attribués par la loi pour agir en toute circonstance au nom de la société.

.....
POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT


P. Gounelle